L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1ER AOUT 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 1er AOUT 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres. MM. E. Masson Quirk et De La Neuville, Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.

PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.

DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

Nous avions nous pas raison de dire que le *Courrier* prétendrait pas à demi-mot? Il demande que on prend par créer des banques? Rien de plus simple. Les banques sont des corps, qui ne créées par la législature, et par suite, par les hommes des législateurs qui donnent à ce sujet une affirmatif.

Le journal M. Walker a voté pour l'incorporation de plusieurs banques, il a contribué pour en faire les créer—Et—est assez clair? Mais c'est pas vrai! Quoi! un immoral les offres ses mêmes avoir sacrifié au veau d'or!

Les bonnes ames qui ont applaudi pendant 17 ans aux pathétiques tirades de la presse locale contre les banques, vont se trouver bien stupéfaites de voir que leur candidat s'est montré constamment partisan des banques. Cela leur semblera, sans raison, une véritable mystification.

Mais il faut bien en prendre son parti.

On a tous dire, maintenant, qu'il a changé. Pour moi, cela nous n'avons rien à dire; tous ceux qui travaillent encore avec tant d'une 2 fraction ceux qui changent d'opinion, ou les fait, ainsi cavalièrement! De sorte que voilà une foule d'opinions fort peu gracieuses qui vont retomber à pic sur la tête de l'infortuné Raul Jac. Faite de mépris, déplorable précipitation!

Du reyrand, du vin, terminant habituellement les instructions qui adressent aux diplomates par ces mots: *Mais surtout pas de zèle*—sans ironie parce qu'il avait compris, avec un finesse de cabinet, que rien n'est si dangereux que le zèle dans des mains inhabiles.

Avec moins de zèle, en effet, nos adversaires ne seraient pas aussi de leurrer tête baissée dans cette guerre.

Comme on peut bien penser, nous prenons part à leurs chagrins; mais une consolation pour tout, c'est de voir se produire ainsi la pensée de ce que nous disions naguère, à savoir qu'en ce qui concerne ceux qui avaient cru cette immorale de banques, nées de la suppression du papier monnaie. Il est tout que le vrai, que parti des banques était le parti honnête.

Du reste, ce nos adversaires nous fournissent tous les jours des arguments contre eux, notre tâche sera très facile.

HYPOCRISIE.

Nous avons dans le *Courrier* d'hier soir:

"Le *Courrier* ne demande pas mieux que de rendre justice à ceux qui ont pu le peuple, nous vous accordons que nous avons pris la vente de nos journaux en exécrant de ses colonnes un ignoble ouvrage qui avait osé, mais il n'est pas vrai, l'accusation de *corruption*, retombe tout entière sur elle et l'accuse."

HYPOCRISIE, MENSONGE! Le *Courrier* avait prétendu que peu de temps après, a désigné les deux candidats électeurs MM. Walker et Plauche par la Convention de Baton Rouge, *nous avons cent une série d'articles contre l'élection des juges par le peuple*. Ces articles, le journal du soir prétendait qu'il *les* a vus de ses yeux et qu'il les publierait. Nous avons défié de ce coter, et nous nous portons de nouveau le défi. Citez ces articles au lieu de vous retrancher derrière le mensonge. Mais c'est de ce qu'il vous faut, vous aurez forfait à l'honneur et à la vérité.

Et ainsi de suite: le public comprendra qu'avec des gens de ce calibre, la discussion n'est plus possible, et qu'il est presque une honte. Nous ne la laissons pas, mais qu'on nous jette dans le ridicule, il nous le faudra aux pieds et nous passerons outre.

Les Courriers sérieux qui donnent les détails de l'affaire Rey d'après le *Delta*, qui *a les meilleurs renseignements*. Nous ne contestons pas les renseignements, puisque stenographiés il y a, mais nous contestons l'exactitude, mais nous, au moins l'égalité pour cause de Morale.

Nouvelles d'Europe.

Le *Caledonia* est arrivé à Boston dans la matinée du 21 juillet, nous dates de Paris sont du 5 juillet. Nous sommes obligé de ne donner que les dernières et plus importantes, et de resserrer les détails secondaires pour notre prochain numéro, à cause de l'encombrement de nos colonnes.

La prise de Rome nous était déjà connue. Le mouvement insurrectionnel s'est tendue dans la Lombardie et Toscane, et l'importante nouvelle arrive aujourd'hui par notre à Marseille, et transmise immédiatement à Paris par le télégraphe. Le 2 juillet, les Français entraient à Rome. Voici une lettre adressée par le général en chef supérieur au commandant de Civita-Vecchia et à l'amiral Tréhouart: "Nous prenons en ce moment même possession des portes de San Pablo, de Portese et de San Pancrazio. Le bastion No. 9 est occupé par nos troupes. Nous occuperons toutes les positions que le général en chef jugera convenable de garder. Tout nous porte à croire que l'armée sera reçue à des conditions conformes aux intentions et à l'intérêt de la France."

Rome ne se défend plus, mais à quelles conditions a-t-elle reçu les Français dans ses murs? Nous le saurons prochainement. Nous ne connaissons encore que ce décret de l'Assemblée Constituante —" L'Assemblée cesse une défense devenue impossible et reste à son poste. Et le corps ses trouvera de l'exécution du présent décret."

Voilà le dernier mot du pouvoir nouveau qui a substitué l'autorité populaire à celle du Souverain Pontife. Maintenant que va-t-il advenir? Le pape restera-t-il dans l'exercice de la puissance temporelle? Le gouvernement représentant se considérera-t-il? Et si Pie IX rentre à Rome à l'abri du drapeau tricolore, les Français ne lui feront-ils pas une loi d'effectuer les réformes exigées par l'opinion publique, de s'en armer, par exemple, l'administration? Attendons.

Quant aux travaux qui ont amené la chute de Rome, il serait inutile d'en rendre un compte détaillé. La prudence du général Oudinot sauve les monuments de Rome, mais les lenteurs que ce rôle lui a imposées ont fait causer du disgrace. Le gouvernement français avait déjà expédié le général Bedeau pour activer les travaux de siège et peut-être mêmes pour remplacer le général Oudinot. Arrivé à Marseille, il y apprend la nouvelle de la capitulation de Rome et demande de nouvelles instructions par le télégraphe. On lui répond d'attendre.

L'armée des Alpes a été dissoute.

Les élections pour pouvoir aux vacances causées par des nominations multiples ont dû avoir lieu le dimanche, 8 juillet. On pensait généralement que les socialistes subiraient un échec. L'état de siège est peu favorable aux manœuvres électorales, et puis la triste issue de l'affaire du 13 juin a déconcerté les chefs, détruit l'ensemble des opérations, créé des rivalités, suscité de haineuses recriminations et détruit cet esprit d'union sans lequel il n'y a pas de succès possible. Les socialistes ont quatre listes. Proudhon a dressé la sienne du fond de la Conciergerie, il combat maintenant ses anciens associés, qui lui rendent bien du reste.

On croit que Ledru-Rollin est encore à Paris. Victor Considérant est en Belgique; il a publié dans les journaux de Bruxelles sa version de l'affaire du 13 juin.

M. Dupin a été réélu, le 2 juillet, président de l'Assemblée législative. Sur 380 voix il en a obtenu 319. Aux termes du nouveau règlement, la durée des fonctions du président est de trois mois.

MM. Darn, Baroche, Denis Benoit et le général Bedeau ont été renommés vice-présidens.

En Angleterre, la motion de M. d'Israëli tendant à s'informer de l'état de paye a été rejetée par le parlement à une majorité de 306 voix contre 156.

AFFAIRE REY.

ENQUÊTE

QUATRIÈME SÉANCE.

La gravité des dépositions reçues lundi soir, les preuves accablantes qui se réunissent à chaque instant contre les accusés, les formidables révélations qu'amène chaque séance, avaient attiré hier après midi à la Cour du juge Bright une foule encore plus compacte que celle des jours précédens. L'enceinte est encombrée, la chaleur est accablante et personne cependant ne déserte son poste tant la curiosité est vivement excitée.

Tous les avocats sont présens. MM. Larue, Foulhouze, Preaux et Collins, formant le conseil de défense, sont à gauche du tribunal. MM. Dufour, Warfield, Hunton et Reynolds sont groupés à droite. Comme de coutume, M. Dufour dirige l'affaire.

L'affaire est appelée à 5 heures.

Le premier témoin est M. St-Germain.

M. ST-GERMAIN—Je suis employé au magasin de M. Verdelet, au coin des rues Commune et Carondelet. Je portai des doublons à bord de la goélette *Mary Ellen*, quelques jours avant le dernier voyage de ce navire; le second signa le connaissement. C'était le 3 juillet; les doublons étaient consignés à une maison de la Havane. De retour au magasin, je vis arriver peu après le capitaine McConnell qui me dit qu'il n'avait pas signé le connaissement parce qu'il n'allait pas à la Havane. Il ne serait donc pas responsable pour les doublons. Le capitaine me laissa et se rendit alors chez MM. Labotde & Xiques; je ne savais que faire. Il revint de chez Laborde & Xiques et me dit qu'il prendrait les doublons à raison de 1 pour cent pour le fret. M. Verdelet dit que c'était trop; que celui-là ne valait qu'un demi pour cent. Le capit. McConnell changea immédiatement d'avis, et annonça qu'il prendrait les doublons à bord sans rien exiger, si on voulait bien se passer de connaissement. M. Verdelet me dit d'aller à bord et de déchirer le papier que j'y avais laissé. Il s'adressa ensuite au capitaine pour lui offrir une lettre non cachetée, car il savait que M. McConnell n'avait pas pris de papiers à cause du choléra qui régnait encore ici. M. McConnel observa qu'il lui importait peu que la lettre fut cachetée ou non. M. Verdelet demanda au capitaine s'il avait des passagers; M. McConnell répondit que non, qu'il n'en prendrait pas pas à raison du $300 par tête.

M. CARSON—Ce témoin est Mexicain; il dépose en espagnol; un interprète rend ses réponses en anglais. Je connais Llorente très bien; dit-il; j'aurais été heureux de ne l'avoir jamais connu. (Il désigne Llorente). Le 26 ou le 27 du dernier, je corrigeais les épreuves d'un pamphlet espagnol chez M. Soller, imprimeur, rue de Chartres. Entre trois et quatre heures de l'après-midi, me voulant pas me rendre jusque dans la Troisième Municipalité, où je demeure, pour prendre mon repas, j'allais dîner au restaurant, vis à vis de la Place d'Armes. Je rencontrai Llorente avec deux de ses enfans à la porte du restaurant. Nous mangeâmes ensemble, Llorente, ses deux enfans, un de mes amis et moi-même; je payai une pinte. Le repas achevé, Llorente m'appela à part et me fit une proposition ignoble. La voici: Je suis, me dit-il, dans une assez triste position, je suis place dans cette alternative, de me faire sauter la cervelle ou de remplir une commission dont on s'est chargé le consul espagnol. Je n'ai pas le courage de me tuer, et quant à la seconde alternative, j'ai besoin d'un ami pour exécuter la chose. Je sais, ajoutait-il, que vous êtes malheureux; rien à la Nouvelle-Orléans, ce sont les riches qui commettent les banqueroutes. Je vous offre 50 dollars pour vous charger de cette commission. Je ne vous dirai pas de quoi il s'agit, mais vous le saurez plus tard. Je vous ai dit que j'ai besoin d'un ami pour exécuter la chose. Je sais, ajoutait-il, que vous êtes malheureux; rien à la Nouvelle-Orléans, ce sont les riches qui commettent les banqueroutes. Il y a aucun homme qui a la vanité d'essayer de détruire la Havane. Je sais assez bien intriguer, et vous voulez me seconder, nous pourrons à nous deux nous emparer de l'homme qui demeure maintenant chez Montate et l'amener à la Havane. Nous serons très bien payés pour cette besogne. Je me suis assuré un excellent ami, Don Carlos de Espana est prêt à nous aider. Je ne suis pas un simple espagnol de Mon. Je suis né, continue M. Carson, au Mexique, mais je suis un ancien officier espagnol. Si je venais me faire cette ville en espagnol je pourrais me faire une belle position d'aide-de-camp de notre ex que Llorente m'avait promis. Llorente m'ait fait sa proposition, je lui répondis: " Je vais réfléchir et vous le prochain." Je vis immédiatement sous la protection des américains; je ne veux pas les violer, je ne veux pas tremper dans l'enlèvement d'un homme. Si on enlève un homme aujourd'hui, on serait tuée d'une autre manière demain on serait peut être tenté de m'enlever moi-même et de me transporter au Mexique. J'ai connu un double dont dans ce cas, serait payé; j'ai pris de la précaution de garder.

LA JUGE BRIGHT—Que le témoin ne raconte que ce dans quoi on traite l'accusation.

M. DUFOUR—Cela n'est pas superflu; vous le verrez.

LE TÉMOIN—Le second dont est d'avoir fait de l'opposition au gouvernement.

M. DUFOUR—Est ce la toute votre conversation?

LE TÉMOIN—Oui, je levai la main pour frapper Llorente, les deux enfans de celui-ci revinrent alors, et ils se dirigèrent ensemble vers la maison du consul.

M. DUFOUR—Ne vous prétendez pas qu'il ait offert une somme d'argent?

LE TÉMOIN—Oui, une très forte somme. C'était, me dit-il, une personne respectable qui devait fournir les fonds, mais il ne me la nomma pas.

M. DUFOUR—Ne s'est-on pas adressé à vous pour vous empêcher de parler?

LE TÉMOIN—Jamais soit, était allé acheter des cigares, rue St. Louis, je vis quelques hommes parlant ensemble, et j'en observa que je pre-mière personne que cela serait non-même. Celui qui fit cette observation est M. Morenati, qui a publié une déclinée du consul espagnol dans le journal *La Patria*. C'est tout ce que j'ai dire.

CONTRE-EXAMEN.—Je ne connais Moranie que depuis qu'il est question de cette affaire de Rey.

M. COLLINS.—Connaissez vous Rey?

LE TÉMOIN—Non.

On vient à la boutique de Moranie? Rue Ste-Anne.

Moranie n'est-il pas bien connu ici?

Il est connu comme fabricant de chocolat.

Pourquoi n'avez vous pas fait part à Moranie de la ridicule proposition que vous aviez reçue?

Parce que je ne pensais pas qu'une pareille pensée pût venir à l'esprit de personne; je ne pensais pas que personne qui songer à mettre à exécution un pareil projet.

Est ce pour cela que vous n'avez pas averti Moranie?

Oui, et en outre parce que j'ai mes occupations, je suis employé tout le jour; je dois travailler.

Quelles sont les deux autres personnes qui étaient avec Moranie?

Je ne connais pas leurs noms; je les voyais tous les jours dans les dehors; j'une d'elles est très bien avec le consul d'Espagne.

Quelle est cette dernière personne?

Je ne la connais pas; c'est un homme de petite taille, habillé ordinairement de noir.

On a entendu les trois personnes dont vous venez de parler?

Au coin de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, dans un magasin de cigares. C'était un soir, le dimanche qui suivi le jour où la réponse de Moranie à Morenati a paru dans *La Patria*, il était sept heures et demie du soir. Ces trois personnes parlaient ensemble à la porte, mais avec l'intention bien évidente que je pusse les entendre. Llorente leur avait probablement dit que je savais quelque chose de l'affaire de Rey.

M. Dufour annonce qu'il a fait entendre tous les témoins à charge.

M. COLLINS.—M. Hincks sera entendu par la défense.

M. HINCKS.—Je suis le député-collecteur de la Douane; je connais le capitaine McConnell qui fait depuis longtemps les voyages du Golfe. Il voyage pour son propre compte depuis qu'il a acheté le *Mary Ellen*. Un capitaine peut prendre à la Douane des papiers pour une autre destination que celle qu'il a en vue; cela dépend des circonstances et du fret; c'est une coutume commerciale. La goélette *Mary Ellen* a été régulièrement les voyages de la Havane, elle n'a été expédiée qu'une fois pour St-Thomas et un marché; c'est à son dernier voyage. Le capitaine McConnell m'a dit plusieurs fois qu'il n'aimait pas à se charger de lettres ou de journaux; c'était peut être pour cela qu'il cachait sa véritable destination. Il est prudent parfois de cacher sa véritable destination, lorsqu'on ne veut pas éveiller l'attention du commerce; c'est une coutume établie. Le capitaine du *Mary Ellen* a retiré de la douane ses papiers d'expédition pour son dernier voyage, le 4 juillet. Je ne sais pas si la goélette avait un chargement complet; j'ignore si on remorquer a descendu le fleuve le 4 juillet. Ce quin été mis à bord, a été enregistré comme devant être débarqué à la Havane. Le *Tête* a mis à la voile le 13 juillet.

CONTRE-EXAMEN—Avez-vous la liste de l'équipage du *Mary Ellen*?

LE TÉMOIN—Non. Je crois que le capitaine en a une.

M. DUFOUR—Je désire que vous apportiez ici une copie certifiée de la liste d'équipage.

M. Laborde est appelé.

M. LABORDE—Je connais le capitaine McConnell depuis huit ou dix ans. Il m'a demandé, à son dernier voyage, si je voulais aller avec lui à la Havane. Je savais qu'il allait dans ce dernier port; je lui ai confié des lettres. La goélette était prête à partir le 4 juillet. Je ne sais pas si le *Mary Ellen* avait un chargement.

Contre-examen.—La goélette était prête à partir le 4 juillet; je ne sais pas si elle était prête le 3; cela dépendait du capitaine. Je crois que *le Mary Ellen* a reçu ses papiers d'expédition le 3 juillet. Le témoin dée are qu'il est employé par la maison Laborde & Xiques; M. Laborde est son oncle. Il connaît un jeune homme nommé Thos. J. Burke; il le connaît depuis six ou sept ans; ils demeurent ensemble. Il a écrit sur un morceau de papier quelque chose concernant l'affaire Rey. (On montre au témoin un papier; il reconnaît son écriture.) Il a adressé ce papier à M. Thos. J. Burke.

M. WARFIELD—Lisez ce papier, M. Laborde.

M. LABORDE—Un moment, s'il vous plaît.

M. WARFIELD—C'est un contre-examen; nous avons le droit de faire lire cet écrit au témoin.

LE COMMISSAIRE—Que les avocats éclaircissent le point de droit: il y a là matière à discussion.

On décide cependant que le témoin lira l'écrit.

M. Laborde lit l'écrit. Une profonde sensation se manifeste dans l'auditoire.

M. Warfield prend le papier du témoin et le lit à son tour. Voici l'écrit:

" Les agens m'ont payé 200 doublons sur les $3,600 qu'ils donnent pour le faire enlever (le *Tête* bien sûr). On l'a tenu enchaîné à bord " sous les épaulettes. En enlevant Rey on n'a pas eu préalablement qu vous de la punir, " mais bien d'obtenir de lui quelques lumières " sur les projets de l'ex-ministre et sur les " des familles les plus influentes de la Havane " sont compromises: elles ont corrompu la fi- " délité du geolier.

" Hier soir, plusieurs Espagnols dont le chef portait la parole, sont alliés chez le consul; celui-ci, il paraît, leur a montré des lettres et des pièces qui le justifient. Quelques autres Espagnols se sont formés en compagnie pour aller chatier le consul et l'expédier de la même façon à la Havane. Tous les Espagnols, sans " exception, sont irrités contre ce consul. Ils " sont heureux que le *Delta* ait pris l'affaire à " cœur. Ce journal s'assurera le respect et l'in- " fluence des Espagnols de la Nouvelle-Orléans, " s'il continue à tenir le consul et à appeler sur " lui l'attention de la justice."

M. WARFIELD—Qui entendez-vous par ce nom de Mac.

Le témoin—McConnell sans doute: le voici (il désigne le capitaine McConnell).

De quels agents est-il question dans votre écrit?

Je n'avais en vue aucun agent; c'était une plaisanterie d'un bout à l'autre (grande sensation et marques d'étonnement).

De qui parliez-vous en parlant de l'enlèvement? à qui faites-vous allusion par ces mots *taking Aim uncy*?

Je pense que je faisais allusion à Rey.

On enregistre l'écrit de M. Laborde à la requête des avocats de l'accusation.

M. Larue présente un autre document signé par Laborde et dont il demande la lecture. Le témoin prend ce second papier et en dicte le contenu au greffier. En voici la teneur:

"M. Thomas J. Burke logeait avec moi. Il avait un mince emploi au bureau du *Delta*. Cela me donna l'idée de lui jouer un tour. Dans une conversation que j'eus avec Burke " ce soir, je lui dis à demi-mot que j'avais beaucoup de choses à dire. Je lui dis cela pour " lui faire croire qu'en effet je savais quelque " chose, et de me créditer de ce que je lui fournirais. Le lendemain, M. Burke vint au magasin et me dit qu'il s'y rendait de la part de " M. McConnell, du *Delta*."

M. WARFIELD—Je désire que M. Burke soit appelé; il est en présent.

LE COMMISSAIRE—Entendons d'abord ce témoin.

M. WARDFIELD—La Cour ne me comprend pas, si M. Burke est ici, c'est lui que l'on doit entendre d'abord, d'après les règles de l'évidence.

LE COMMISSAIRE—Vous avez raison.

On appelle M. Burke. En attendant le témoin commune sa dictée.

M. LABORDE—"Burke me pria de lui raconter tout ce que je savais. Je refusai d'abord, puis j'y consentis et je lui livrai les lignes qui viennent d'être lues. J'entendis d'abord parler des 200 doublons dans un café; " quant au reste, c'est une affaire de mon imagination. Si j'en avais eu le temps, j'aurais allongé mon histoire, j'aurais ajouté un mot " veau chapitre à mon roman." C'est tout ce je sais de l'affaire.

A quelques observations de M. Dufour, le témoin répète avec une certaine irritabilité qu'il est prêt à écrire son nouveau chapitre.

Répondant à une question de M. Warfield, le témoin déclare qu'il a depuis causé de la chose avec Burke. Je lui ai même parlé aujourd'hui M. Wall. Je lui dis que j'aurais le temps, puisque la goélette ne devait partir qu'à neuf heures et demie. Je me rendis chez M. Wall, pris un lit de cale et retournai au navire. Je demandai au second et tous ses hommes étaient à bord: il me répondit que le cuisinier était absent et que mon commis était allé le chercher. Je me rendis pendant plus d'une demi-heure, et durant ce temps le second sonna plusieurs fois la cloche. Le capitaine du vaisseau m'a les officiers de la goélette étaient dénoncés. Nous étaient prêts. Le capitaine McConnell répondit qu'il était prêt; c'est que le cuisinier fut à bord en lâcha les amarres. Un passager devait faire la traversée à bord, mais il ne vint pas à temps et le capitaine ne voulut pas l'attendre. Je vis alors le cuisinier, un homme, et deux nègres portant des objets et dirigeant vers la goélette. J'allai vers eux et leur dis de se hâter. On prit alors au pilote du remorqueur qui était tout près, et le capitaine McConnell commanda aussitôt la manœuvre pour laisser filer le cable. Le second m'a McConnel lui en demandai. En me retournant, je vis un homme s'avancer, de semblant de tenant quelque chose sous le bras. J'eus d'abord écrit: La goélette part! Un de ces hommes fut aussi prêt à bord. Je dis au capitaine: Voici votre passager. McConnell hêla son monde à l'arrière pour recevoir l'individu. La plupart de la goélette étaient alors au large. Je pouge touchait encore au wharf. Je vis alors sur le point un homme habillé de noir, qui me cria de prendre quelque chose de blanc que le prisonnier un chiffon. La goélette quitte le wharf et je m'éloigne. Lorsque je vis le groupe dont je viens de parler, les trois individus sur le wharf, l'un d'eux qui m'avait cria cette avant un homme à la main. Trois ou quatre hommes vinrent relever la personne que l'on mit à bord. On la souleva pour la déposer sur le pont. J'aperçus le groupe, et je ne me trompe, n'apercevant ni chapeau ni pas de gilet. Je ne puis pas dire s'il paraissait dépourvu de ses vêtemens à bord. La goélette manœuvrait pour prendre le large lorsque l'incnous y fut jeté.

CONTRE-EXAMEN—Il ne m'a fallu qu'une demi-heure pour aller chez M. Wall. J'étais au milieu du wharf, lorsque je vis les trois personnes dont j'ai parlé; elles étaient à l'extrémité du wharf; j'ai rebroussé chemin vers la goélette. La nuit était très sombre; je pouvais à peine distinguer à une petite distance. J'ai reconnu dépendant Rogers. Plus tard j'ai vu Eagle; l'homme avait déjà été mis à bord. M. Orton était présent; je l'ai laissé sur le wharf lorsque je me suis rendu. Le capitaine McConnell m'a dit qu'il attendait un passager que lui avait recommandé le consul espagnol. Je n'ai demandé de aucune explication à M. McConnel. Une heure environ s'est écoulée, après mon retour du magasin de M. Wall, avant que le navire parti. De la goélette a ce magasin il n'y a que trois lieues; c'est l'affaire de quelques minutes de marche. Je n'avais aucun soupçon sur ce passager conduit si tard à bord; je pensais qu'il était simplement en retard. Ce n'est que cinq ou six jours après, que j'entendis parler de l'enlèvement d'un Espagnol. Le groupe, dont l'homme que je vis pour un passager faisant partie, se composait de trois individus; un quatrième marchait à côté; on n'apportait aucun bagage avec eux. Lorsque je les ai aperçus, je ne puis compter mais non les reconnaître d'abord. Je ne connais pas le nommé John qui est aile en Californie.—J'étais près de la goélette lorsqu'on y jeta l'inconnu, car j'avais suivi le groupe; on soutenait l'homme par les épaules et par les jambes; je le touchais presque; il n'y avait entre lui et moi que la distance d'une yard. Ni l'homme que l'on jeta sur le pont ni ceux qui le portaient n'ont prononcé une seule parole. J'entendis quelqu'un dire à bord: " Voilà le steward; quel mal on a à mener à bord des *strangers* qui s'enivrent!" Personne n'était présent à l'arrière pour recevoir l'inconnu; la goélette touchait au wharf. J'entendis le capitaine crier: " Qu'on coulisse cet homme dans la cabine!"

LE COMMISSAIRE.—Mais à qui donc s'adressait cet ordre, puisqu'il n'y avait personne pour recevoir l'homme en question?

LE TÉMOIN.—Je n'en sais rien. Je sais qu'on cria l'individu à bord, il tomba et je le vis se relever. Il avait un chapeau blanc à la main. Il ne prononça pas un seul mot.

M. WARFIELD.—Les hommes qui portaient l'inconnu vous paraissent-ils être ses amis?

LE TÉMOIN.—Je n'en sais rien. Pas un mot n'a été échangé entre l'individu jeté à bord et ceux qui l'y avaient conduit! Ils ne se sont dit ni bonsoir, ni adieu.

M. WARFIELD.—Vous avez parlé d'un homme qui avait un bonnet et qui marchait à côté du groupe, le reconnaîtriez-vous? (On présente au témoin M. Marie.) M. Smith, après avoir examiné M. Marie déclare que la personne qu'il a vue ressemblait à l'accusé; c'était un homme vigoureux. Le témoin ajoute que c'est lui qui a procédé à M. McConnell son cuisinier et son maître d'hôtel. Il a également composé l'équipage; ; ça était l'affaire de trois jours.

LE TÉMOIN interrogé par M. Warfield.—La poupe du navire était encore assujettie au wharf lorsque on y jeta l'inconnu. — Le capitaine McConnell ne m'a pas nommé le passager que devait, me dit-il, lui envoyer le consul espagnol. McConnell ne m'a pas prié d'inscrire le nom de ce passager sur mon rôle d'équipage; mais il m'a dit que si je pouvais lui donner les papiers nécessaires (*protections*), il s'en servirait pour quelques diables qui n'avaient pas de passeports. Il ne me dit pas cependant que tel était le désir du consul. Je ne pus pas donner au capitaine les papiers qu'il me demandait; lorsqu'un équipage est faible, il n'est guère possible de fournir de *protections*.

M. DUFOUR.—N'avez vous pas dit à quelqu'un, un ou deux jours après le départ de la goélette: J'ai vu un damné d'Espagnol (*damned Spaniards*) jeté à bord du Mary Ellen?

LE TÉMOIN.—Non.

M. DUFOUR.—Ecrivez la question et la réponse. Je demanderai de nouveau au témoin si depuis le 5 juillet dernier il n'a pas tenu le propos dont je viens de parler?

LE TÉMOIN.—Je ne me le rappelle pas.

M. DUFOUR.—Qu'on écrive cela!

M. COLLINS.—Savez-vous si M. Eagle a conduit un homme à bord d'un autre navire le soir où la goélette *Mary Ellen* est partie?

Le commissaire Colsen lui observe qu'on a cependant reçu tout ce qui a été dit par Rey.

M. DUFOUR.—Quant à Rey, c'était une affaire de mutuel accord entre la défense et l'accusation.

M. COLLINS.—Que penses-vous de la réputation de Rogers?

M. Dufour s'oppose de nouveau à cette question.

M. Collins ayant posé la demande sous la forme légale, le témoin répond qu'il ne sait pas grand'chose de M. Rogers.

L'interrogatoire du témoin est terminé.

La séance est levée.

Le cour se réunira de nouveau cette après-midi à 4 heures.

MAINE—Les whigs du Maine se sont réunis en convention ces jours derniers et ont désigné M. ELISHA H. HAMELIN comme candidat aux fonctions de gouverneur. Les locofocos ont deux candidats, JOHN HUSSARD et G. F. TALBOT.

CALIFORNIE—On écrit de Washington que le président a confié des dépêches importantes à M. Wm Carey Jones, qui est sur le point de partir pour la Californie. Ce sont des instructions adressées au gouverneur militaire de notre province, le général Persifor Smith. Le président Taylor est décidé à faire respecter l'ordre et le droit dans la Californie. Il prendra à cet effet des mesures énergiques et ne craindra pas d'assumer une certaine responsabilité. Il y a des cas où l'action du pouvoir exécutif doit se substituer forcément à l'initiative du corps législatif.

LE CHOLÉRA—Le conseil de salubrité de New-York a constaté, dans la journée du 23 juillet, 79 cas de choléra et 26 décès.

L'épidémie diminue d'intensité à Philadelphie. Le mouvement de décroissance a été observé à la suite d'une forte pluie. Le 23 juillet, il y a eu 34 cas de choléra et 20 décès.

Le 22, à St-Louis, le chiffre des décès cholériques ne s'est élevé qu'à 21; à Cincinnati, le même jour, il a'est élevé à 33.

Le 23, aucun cas nouveau de choléra n'était signalé à Boston.

BUENOS AYRES—Des nouvelles de Buenos Ayres jusqu'au 2 juin ont été reçues à New York. M. Martin T. Hood, le nouveau consul anglais, est arrivé à Buenos Ayres le 23 mai. L'armistice dont nous avons déjà parlé a été levé le 24. Le blocus nominal des ports a été levé par les Français. L'amiral Lepédour, commandant la station du Brésil et de la Plata a adressé une proclamation à ses nationaux les engageant à attendre avec patience la décision du gouvernement français.

LES RÉCOLTES.—On écrit de St Jacques qu'il pleut dans cette paroisse depuis trois semaines. Le correspondant ajoute que la récolte, qui se présente sous les plus magnifiques apparences, pourrait être compromise si le temps ne se mettait pas sur un beau.

Nous tenons d'une autre part dans les journaux du nord de l'Etat, que la même cause, compliquée de choléra, produit dans les paroisses supérieures de déplorables résultats. La terre ne produit rien, les récoltes sont compromises. Les pluies favorisent tellement la végétation des herbes qu'il est devenu à peu près impossible de les détruire et qu'elles menacent d'étouffer les plants de coton. L'épidémie a forcé plusieurs planteurs de suspendre leurs travaux.

CHENILLES—Une personne de la Fausse Rivière nous apprend que les chenilles font des ravages considérables dans cette partie de la paroisse. La récolte de M. Pierre Robillard a été, tout assez tout-en, presqu'entièrement détruite par cet insecte.—Le coton était déjà assez endommagé par les pluies continuelles qui nous montent depuis quelque temps, sans que la chenille vienne achever sa destruction.

(*Chronique Locale.*

INCENDIE—Hier après midi, à 3 heures moins un quart, le feu s'est déclaré dans la galerie de M. Dian, rue St Thomas au-dessus de la rue Bulisle. C'était un vaste bâtiment à trois étages et d'une largeur de 150 pieds. Malgré les efforts des pompiers, les flammes se sont propagées avec une rapidité que tout l'edifice a été consumé. La perte est considérable.

FEUX.—Une rue a eu lieu lundi soir au Restaurant de Wengerder, situé rue Jackson. Le feu a pris haut ou dit personnes se sont trouvées engagées. Le garçon nommé Wm Bishop ayant voulu entrer dans la chambre, le feu a pris sur lui et il a été brûlé. Sur ces entrefaites la police était survenue et les deux perturbateurs furent arrêtés et envoyés en prison dans la tête Gouverneur.

VOL—Murray & Sheppendow, rue Antoine, 1, ont accusation de vol. Il paraît que le nommé Ney fut aperçu au corps de garde de la prison de la Municipalité pour vendre des vêtemens qui lui avait été volés dans une nuit. En s'interrogeant, le docteur dépose au centre a prétendu d'avoir dans un coin, et n'avait pas eu de chercher à l'endroit où l'avait laissé, mais rien n'était plus. Les personnes existantes remuées, ayant cours d'avoir comme ce vol, n'ont pas encore été examinées.

MENACE—Stevens Lacouture, accusé d'avoir proféré des menaces contre la vie de son beau-frère Hilaire Gilly, a été jugé hier dans la première municipale. Conduit devant le juge, il a déclaré à la cour que la prison n'abolissait pas ses sentiments à l'égard de Gilly et que, aussitôt qu'il serait libre il le tuerait. Le recorder a envoyé l'accusé en prison où il restera jusqu'à ce qu'il ait fourni un cautionnement de $500 garantissant qu'il ne mettra pas à exécution ses menaces.

—Jean Couturon a été acquitté de l'accusation du vol d'une caisse de marchandises enlevée du magasin de Emile Rend.

On s'adressait à cet fait hier par Jacob Lentz contre Karl Merman, qui avait été acquitté faute de confiance. Il paraît que le plaignant avait été jugé suffisamment d'indif pour faciliter aux partisans de cet vol de prendre la fuite.

AMAUTI ET BATTERIES—John Reilly, accusé d'avoir commis un assaut et batterie sur la personne de Jacques Lado, a été renvoyé par le recorder Genoie, devant la 1re cour de district.—M. Gaillot, accusé d'avoir assailli R. Kroddifer, a fait un cautionné pour comparaître.

ITALIE.

CAPITULATION DE ROME.

Les dépêches suivantes annoncent la capitulation de Rome ont été reçues à Paris et communiquées à l'Assemblée législative par le président du Conseil.

"Le 30 juin, l'Assemblée constituante romaine a rendu un décret dans ces termes:

"L'Assemblée cesse une défense devenue impossible et reste à son poste. Elle charge le corps chargé de l'exécution du présent décret."

"En même temps le général de l'armée romaine a demandé à sept heures une suspension des hostilités, et a annoncé l'arrivée au quartier général français d'une députation de la municipalité de Rome.

"M. de Corcelles annonce que cette députation est arrivée au quartier-général."

"Marseille, 3 juillet, à huit heures du matin.

"Civita-Vecchia, le juillet, à dix heures.

M. de Corcelles à M. le ministre des affaires étrangères.

"Le général Oudinot adresse au gouvernement ces nouvelles relatives à l'enlèvement d'un nouveau bastion No. 8, dans la nuit du 29 au 30. La dépêche télégraphique du general vous fera connaître les détails de cette affaire, peu-être décisive. L'ennemi a perdu beaucoup de monde et demande à capituler.

"Je reçois à l'instant du général Oudinot les documents suivans:

"Le 30, le Constituante romaine a rendu un décret en ces termes:

"L'Assemblée cesse une défense devenue impossible. Elle charge le triumvirat de l'exécution du présent décret."

"En même temps, le général en chef de l'armée romaine a demandé, à sept heures, une suspension des hostilités et a annoncé l'arrivé au quartier-général français d'une députation de la municipalité romaine.

"Je reçois pour le quartier-général, dit-il, je suis parti hier au soir à trois heures, avec MM. d'Harcourt et de Reyneval, ignorant ces dispositions des autorités romaines. Ils sont repartis pour Gabès ce matin. Je les fais prévenir par un aviso.

"P. S.—J'ai reçu l'avis du quartier général, à trois heures du matin, que le général en chef venait de recevoir la municipalité romaine et me priait de venir. Je pars à l'instant."

Les agens consulaires résidant à Rome avaient protesté contre le bombardement. Le général Oudinot leur a fait la réponse suivante:

A MM. les agens consulaires à Rome.

"Quartier-général, 25 juin.

" Messieurs,

" Les dernières instructions de mon gouvernement, sous la date du 29 mai, contiennent textuellement ce qui suit:

" Nous avons épuisé les moyens de conciliation. Le moment est venu où, de toute nécessité, il faut agir avec vigueur ou renoncer à une entreprise pour laquelle a coulé le sang " des enfans de la France; à une entreprise où " par conséquent notre honneur est engagé autant que nos plus grands intérêts de politique extérieure.

" Dans une telle situation, l'hésitation n'est pas possible. Il importe donc, général, que " sans perdre un instant, vous vous dirigiez sur " Rome, avec les forces imposantes en ce moment réunies sous votre commandement, et " que vous y preniez position, en dépit de toutes " les résistances. Telle est la volonté du gouvernement de la République, dont j'ai été chargé de vous transmettre l'expression."

" Vous le voyez, messieurs, les ordres de mon g